



MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE

EDITO

95e congrès

Les territoires, acteurs d'un monde en mutation



Nous avons souhaité inscrire notre grande rencontre annuelle des maires et des présidents de communautés dans une démarche résolument prospective.

Aujourd'hui, le rôle de nos territoires ne consiste pas uniquement à accompagner les changements mais à être les acteurs de ces

évolutions. Pour cela, il est nécessaire de connaître les enjeux auxquels ils devront faire face et répondre dans les vingt années à venir. Les regards croisés de plusieurs experts permettront, dans le cadre d'une grande table ronde, d'apporter un éclairage sur ces questions et de donner de la visibilité à nos missions.

Nous aborderons également la question du maintien des services à la population. Peut-on, aujourd'hui, dans un contexte économique difficile, conjuguer égalité des usagers et diversité des territoires ? Quelles solutions innovantes peut-on mettre en œuvre ? L'acte III de la décentralisation sera également au cœur de nos réflexions : comment les régions, les départements et le bloc communal peuvent-ils travailler ensemble ? Comment organiser le couple communes-communautés ? Avec quels moyens ?

Notre manifestation sera justement l'occasion de rappeler que si nous comprenons et approuvons la nécessité de participer au retour à l'équilibre, nous devons disposer de marges de manœuvre suffisantes pour agir, ce qui nécessite la mise en place d'un véritable pacte avec l'Etat, négocié, fondé sur un diagnostic, des objectifs et des politiques partagés, faute de quoi l'économie locale et nationale serait largement dégradée avec des conséquences très préoccupantes pour l'emploi et la cohésion sociale.

Nous vous attendons, cette année encore, très nombreux, élus de métropole et d'outre-mer, pour participer et vous exprimer du 19 au 22 novembre prochain.

JACQUES PÉLISSARD

LA VIE
DE L'AMF

L'AMF reçue par le Premier ministre

A l'occasion d'une rencontre, le 19 juillet dernier, à laquelle participaient les ministres chargés de la décentralisation, l'AMF a renouvelé auprès du Premier ministre son souhait d'un véritable « pacte de confiance » entre l'Etat et les collectivités.

L'AMF demande que l'instance pérenne de concertation, le « Haut conseil des territoires », puisse être créée et réunie rapidement. Cette instance devra traiter des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales mais aussi des politiques publiques nationales et européennes ayant un impact sur les territoires.

L'AMF a indiqué au Premier ministre que les maires et présidents de communautés de France étaient prêts à apporter leur contribution à l'effort de maîtrise de la dépense publique. Cette contribution doit être fondée sur un diagnostic, des objectifs et des politiques partagés.

Par exemple, le gel des dotations ne peut se concevoir que s'il est mis un coup d'arrêt à la prolifération des normes législatives et réglementaires, faute de quoi la maîtrise des dépenses sera impossible.

A cet égard, l'AMF a demandé à ce que la compétence de la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) soit élargie avec obligation d'avis conforme. L'AMF préconise également que les projets de textes législatifs, d'origine européenne ou nationale, fassent l'objet d'une étude d'impact territorial préalable.



Elle a aussi demandé au Premier ministre d'engager rapidement le processus législatif de création de l'Agence de financement, sans garantie de l'Etat.

L'AMF a interrogé le gouvernement sur le calendrier électoral et a demandé qu'un projet de loi, définissant le mode de désignation des élus au sein des assemblées des établissements de coopération intercommunale, soit adopté au plus tard en mars 2013, un an avant le scrutin municipal.

Dans le cadre du débat sur le nouvel acte de décentralisation, l'AMF a plaidé pour un renforcement et un approfondissement de l'intercommunalité, un outil au service des projets des communes. L'AMF soutient par ailleurs la constitution de grandes métropoles de taille européenne avec un statut particulier ainsi que la constitution de pôles métropolitains pour des projets structurants.

L'AMF fera des propositions concrètes pour le nouvel acte de décentralisation visant à clarifier les compétences et garantir la pleine autonomie et responsabilité des communes.



LA VIE DE L'AMF

Concertation
Refondons l'école
P.2

PARTENARIATS

Environnement
Jour de la nuit
P.3

PRATIQUE

Urbanisme
Droits à construire
P.4

BLOC NOTE

Colloque
Mutualisation
P.6

Concertation sur l'école

Lancée le 5 juillet par le ministre de l'Éducation, la concertation « Refondons l'école », à laquelle participe l'AMF, doit donner lieu à un rapport en octobre suivi d'un projet de loi d'orientation et de programmation, qui sera soumis au conseil des ministres fin novembre.

La concertation nationale réunit l'ensemble des acteurs éducatifs autour de 21 ateliers (la priorité à l'école primaire, la redéfinition du socle commun, le numérique, une école plus juste pour les territoires, des rythmes éducatifs adaptés et une gouvernance renouvelée...). Pour l'heure, aucune conclusion n'est ressortie de ces ateliers tant les problématiques sont complexes.

S'agissant des rythmes éducatifs, si la remise en cause de la semaine de quatre jours semble faire consensus, l'organisation concrète de l'aménagement de la journée scolaire et les conditions d'accueil des élèves après les cours suscitent un vif débat. Sur ce sujet, dans l'attente d'une contribution de l'AMF, le Bureau a demandé cet été que la concertation aboutisse à une réforme durable et stable, dans l'intérêt des enfants, soutenable financièrement et réellement applicable par l'ensemble des communes et EPCI. Il estime que cette réforme, qui nécessite une clarification des niveaux de décision, ne peut pas entrer en vigueur dès la rentrée 2013. Une concertation, à laquelle les élus sont conviés, est aussi organisée au niveau local par le directeur académique.

MARIE ARNAISE NOUS A QUITTÉS

Marie Arnaise a exercé les fonctions de directrice de l'Association des maires des Vosges pendant 35 ans. Elle a développé de nombreux services pour les élus : conseil juridique, formation-information, mise en place de commissions, création de syndicats.

L'AMF tient à saluer avec émotion sa mémoire. Ses qualités de rigueur, d'exigence dans le travail et sa force de conviction étaient unanimement reconnues dans le réseau.

Etats généraux de la démocratie territoriale

En novembre 2011, le Président du Sénat a lancé les Etats généraux de la démocratie territoriale « afin de recueillir la parole des élus sur leurs attentes et leurs propositions pour l'avenir de nos territoires ». Cette démarche s'appuie sur un comité de pilotage où sont représentés la délégation aux collectivités locales, les groupes politiques et les grandes associations pluralistes d'élus dont l'AMF, qui a déjà, en février dernier, produit une contribution. Ce processus s'articule autour d'une séquence de consultations et d'une séquence de débats. Une page dédiée du site du Sénat permet de suivre ces différentes étapes (www.senat.fr/democratie-territoriale.html).

La séquence de consultations a été entreprise à partir de décembre 2011 par le biais de

cahiers d'acteurs, d'un forum et d'un questionnaire mis à disposition des 550 000 élus locaux (près de 20 000 élus ont répondu).

La séquence de débats est décentralisée en septembre puisque les sénateurs sont invités dans chaque département à organiser des rencontres en lien avec les conseillers régionaux, les présidents de conseils généraux et les associations départementales de maires. Les Etats généraux connaîtront une phase conclusive par le biais d'ateliers au Sénat le 4 octobre et d'une séance plénière à la Sorbonne le lendemain. Dans son discours de politique générale, le Premier Ministre a annoncé vouloir s'appuyer sur les conclusions de cette démarche pour élaborer un projet de loi sur les collectivités locales.

EN BREF

Rapport Jarlier

Un rapport de Pierre Jarlier, président de la commission urbanisme de l'AMF, sur l'ingénierie territoriale en matière d'urbanisme a été publié récemment en conclusion de travaux menés au sein de la Délégation sénatoriale aux collectivités. Douze recommandations en sont issues proposant une organisation de l'ingénierie territoriale mieux adaptée aux besoins locaux.

Il s'agit par exemple d'en améliorer le financement en créant un fonds national d'aide à l'ingénierie dédié à l'urbanisme, grâce à une part de la taxe d'aménagement. Des pôles d'ingénierie mutualisés à l'échelle départementale ou intercommunale devraient être développés. Ce rapport est disponible sur le site du Sénat dans la rubrique rapport d'information (n° 654).

Révision des valeurs locatives

La loi de finances rectificative adoptée cet été relance la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Elle a apporté des aménagements au dispositif initial qui répondent aux difficultés mises en lumière par l'expérimentation (exclusion des locaux industriels des opérations de révision,

application du coefficient de neutralisation à la TEOM et à la TH de certains occupants de locaux professionnels).

Les opérations de révision devraient démarrer début 2013 ; l'entrée en vigueur des nouvelles évaluations est prévue pour 2015, avec un dispositif de lissage sur cinq ans pour les écarts de cotisation de TF supérieurs à 10 % et à 200 euros, s'appliquant tant aux baisses qu'aux hausses. Le projet de loi de finances pour 2013 devrait quant à lui lancer le chantier de la révision des locaux d'habitation.

Coopération décentralisée

Le ministre des Affaires étrangères, en lien avec le ministre délégué au Développement, a confié à André Laignel, une mission de réflexion sur l'action extérieure des collectivités locales. Le secrétaire général de l'Association des maires de France présentera ses conclusions fin 2012, et proposera des pistes concrètes pour renforcer la coopération décentralisée, explorer de nouveaux domaines d'action, redynamiser les liens avec l'Agence française de développement (AFD) et le ministère.

Information sur : www.diplomatie.gouv.fr

PARTENARIATS

ENVIRONNEMENT

JOUR DE LA NUIT



Le 13 octobre prochain aura lieu la quatrième édition du Jour de la Nuit, une manifestation nationale de sensibilisation

à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Créée par l'association Agir pour l'Environnement et parrainée par l'AMF, cette initiative appelle

cette année encore les collectivités locales, les associations et les gestionnaires d'espaces naturels à mettre en place des opérations de sensibilisation auprès du grand public telles que des balades nocturnes ou des extinctions de l'éclairage public. Les communes qui souhaitent participer à l'évènement peuvent s'inscrire en ligne sur le site www.jourdelanuit.fr où elles trouveront de nombreux outils pour les aider dans l'organisation de leur manifestation.

CONTACT ldkochko@jourdelanuit.fr
Tel : 01.40.31.34.48

JEUNESSE

ANACEJ

L'Anacej a remis le 22 juin les Prix Anacej des jeunes citoyens. Ces Prix récompensent des actions menées par des jeunes de 7 à 25 ans au sein de conseils d'enfants et de jeunes.

Les lauréats sont : le Conseil communal des jeunes de Béthisy-Saint-Pierre (60), le Conseil communal enfance jeunesse de Clichy-la-Garenne (92), le Conseil municipal des jeunes de la Roche-sur-Yon (85), le Conseil et Assemblée des jeunes de Strasbourg (67), le Conseil général des jeunes du Tarn. Enfin, le jury a décerné le Grand Prix au Conseil et à l'Assemblée des jeunes de Strasbourg (67) pour la réalisation du film "Au lieu de geeker, va voter !"

CONTACT info@anacej.asso.fr

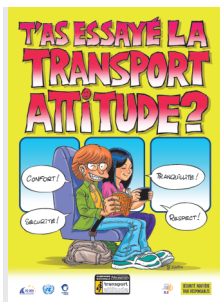
Plus d'informations sur le site : <http://www.assises-risques.com>

CONTACT contact@assises-risques.com

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ANATEEP

La prochaine campagne nationale



d'éducation à la sécurité de l'Anateep aura pour thème « T'as essayé la transport attitude » et sera lancée le 19 octobre prochain. Pratiquer la « Transport

Attitude », c'est respecter les règles communes pour un transport sûr et paisible, c'est respecter autrui pour contribuer au bien-être collectif à l'intérieur du véhicule, c'est privilégier, dans ses actes, une ambiance sereine et conviviale pour favoriser la qualité du transport et renforcer sa sécurité. Des séquences d'animation sensibiliseront les jeunes à la nécessité d'améliorer leur comportement lors des transports.

CONTACT www.anateep.fr - Tel : 01 43 57 42 86

MANIFESTE

DEMAIN NOS VILLES



Du bio à la cantine, des transports gratuits, des logements sociaux innovants... Pour la 2e

année consécutive, l'Association des maires de France et RMC se lancent à la recherche des actions et des initiatives locales qui dessinent la ville de demain. Du 10 septembre au 12 octobre, les communes sont invitées à faire connaître leur projet en s'inscrivant sur le site de « Demain nos villes ». Du 22 au 26 octobre, puis du 12 au 16 novembre, les meilleurs porteurs de projets seront distingués sur les ondes de RMC. A cette occasion, la seconde édition du manifeste « Demain nos villes » rassemblant les meilleures idées sera téléchargeable sur rmc.fr.

Inscriptions : www.rmc.fr

PRÉVENTION DES RISQUES

ASSISES 2012

La 5e édition aura lieu cette année à Douai, le 11 octobre. Organisées par la DREAL Nord-Pas-de-Calais, sous l'égide du MEDDTL et en partenariat avec l'AMF, ces journées ont pour objectif de réunir les différents acteurs concernés par la prévention des risques technologiques, représentants de l'État et experts. De par leur association à l'élaboration des PPRT, leur implication dans la gestion des réseaux de canalisations et plus largement leurs responsabilités quant au respect des règles d'urbanisation, les maires sont des acteurs particulièrement touchés par la prévention des risques technologiques.

AGENDA

18 SEPTEMBRE

- Commission Villes et territoires urbains
- Commission Éducation et culture

19 SEPTEMBRE

Petit déjeuner de l'AMF avec Stéphane Richard, PDG d'Orange *

25 SEPTEMBRE

- Commission Urbanisme
- Réunion des directeurs d'associations départementales

26 SEPTEMBRE

Bureau de l'AMF

3 OCTOBRE

- Commission Europe
- Conférence de presse des présidents de la MEPLF *

16 OCTOBRE

Commission des Finances

18 OCTOBRE

Comité directeur de l'AMF

* Présence de Jacques Pélissard, président de l'AMF

Textes officiels



URBANISME

DROITS À CONSTRUIRE

La loi du 6 août 2012 vient opportunément abroger celle du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire répondant en cela à une demande forte de l'AMF, exprimée notamment par le Bureau du 13 juillet dernier. En effet, l'AMF contestait le risque de contentieux élevé, notamment en raison de l'incertitude sur le contenu de la note d'information censée présenter l'impact de la majoration sur l'ensemble du territoire communal ou intercommunal, ainsi que son caractère trop systématique qui ne tenait pas compte de la pression foncière ou des communes ayant déjà favorisé la densification au travers de leurs PLU. La loi prévoit toutefois un disposi-

tif spécifique pour les communes ayant rendu la majoration effective avant le 6 août 2012.

En effet, lorsqu'une commune a mené la procédure de consultation et, à son issue, soit a délibéré pour appliquer ou sectoriser la majoration, soit ne l'a pas expressément refusée, le dispositif de majoration automatique est applicable. Il le sera pour toutes les autorisations de construire déposées avant le 1er janvier 2016. Cependant, la commune ou la communauté compétente pourra, à tout moment, revenir sur cette majoration, à l'issue d'une procédure de consultation du public.

Référence : loi n°2012-955 du 6 août 2012 visant à abroger la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012



VIE PUBLIQUE

TRANSPARENCE

Une commission de rénovation et de déontologie de la vie publique a été créée, à la demande du Président de la République, par décret du 16 juillet 2012. Cette commission présidée par Lionel Jospin, sera composée de magistrats des juridictions nationales, d'anciens ministres, de hauts fonctionnaires et de professeurs d'universités. Elle devra proposer, avant le 15 novembre 2012, des axes de réformes permettant d'assurer le non-cumul des mandats de membres du Parlement ainsi que des fonctions ministérielles avec l'exercice de responsabilités exécutives locales. Elle aura aussi pour mission de prévenir les conflits d'inté-

rêts, tant à l'égard des parlementaires et des membres du Gouvernement que des titulaires de certains emplois supérieurs de l'Etat, par la définition de règles déontologiques assurant la transparence de la vie publique. Cette commission pourra entendre ou consulter toute personne de son choix et devra accompagner ses propositions, de projets de textes destinés à leur mise en œuvre. Le gouvernement mènera ensuite l'ensemble des consultations politiques et institutionnelles pour l'élaboration définitive de ces réformes.

Référence : Décret n° 2012-875 du 16 juillet 2012 (NOR: PRMX1229595D)



LOGEMENT

ENCADREMENT DES LOYERS

Dans l'attente d'une loi, début 2013, réformant les rapports locatifs, un décret publié le 21 juillet 2012 encadre, à compter du 1er août et pour une durée d'un an, la fixation des loyers au moment d'un renouvellement de bail ou d'une nouvelle location.

Cette disposition s'applique dans toutes les communes dont la liste est fixée par ce même décret, de 38 agglomérations (27 en métropole et 11 en Outre-mer). Ces

agglomérations de plus de 50 000 habitants sont celles qui cumulent également une évolution rapide des loyers et un loyer moyen élevé.

Sauf dérogations (réalisation de travaux d'amélioration ou loyer manifestement sous-évalué), le nouveau loyer ne pourra augmenter qu'en proportion de l'indice de référence des loyers (IRL) calculé chaque trimestre par l'INSEE.

Référence : décret n° 2012-894 du 12 juillet.



BÉTON

PRÊT À L'EMPLOI

Les installations de production de béton prêt à l'emploi relèvent de la législation ICPE (rubrique 2518, créée par le décret du 15 juillet 2011). Les prescriptions générales les concernant sont en vigueur depuis le 1er janvier 2012 pour les installations neuves soumises à enregistrement (capacité de malaxage supérieure à 3 m³) et depuis le 1er juillet 2012 pour les installations soumises à déclaration (capacité de malaxage inférieure ou égale à

3 m³). Elles portent notamment sur les aménagements, l'exploitation et l'entretien, la protection contre les risques, la prévention des pollutions (gestion des eaux et des déchets, rejets dans l'air), les mesures contre le bruit et les vibrations, la remise en état du site.

Références : arrêté du 8 août 2011 (installations soumises à enregistrement), arrêté du 26 novembre 2011 (installations soumises à déclaration)



SIEG

JURISPRUDENCE

Par deux arrêts datés du 13 juillet 2012, « Communauté de communes d'Erdre et de Gesvres » et « Compagnie méridionale de navigation », le Conseil d'Etat a fait application de l'arrêt de la CJUE du 24 juillet 2003, Altmark (C-280/00) dans le cadre de délégations de

service public en déterminant dans quelle mesure une subvention constitue une aide d'Etat. Ces deux décisions peuvent être étudiées au regard de la récente communication de la Commission européenne du 11 janvier 2012 intégrée dans le nouveau paquet « SIEG ».

Loi de finances rectificative pour 2012

En sus des ajustements permettant la généralisation et la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels (art. 37), plusieurs dispositions de la 2e loi de finances rectificative pour 2012 (n° 2012-958 du 16 août 2012) concernent les communes et les EPCI. Trois articles corrigent des anomalies techniques constatées suite à la mise en place de la réforme de la taxe professionnelle :

- maintien de la correction des anciens abattements départementaux de TH en cas de fusion d'EPCI (art. 34),
- réduction automatique du taux de TH en cas de fusion d'EPCI ou d'option pour la FPU (art. 35),
- maintien, à l'EPCI issu d'une fusion, des compensations d'exonérations de TH (art. 36).

Les autres dispositions concernent notamment :

- le retour au taux de 15,482 % pour le FCTVA, applicable aux dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2013 (art. 1-V), dans la mesure où le taux normal de TVA est de nouveau fixé à 19,6 %,
- le rétablissement à 1 %, à compter de 2013, de la cotisation au CNFPT (art. 45),
- la nouvelle répartition de la redevance due par les concessionnaires d'installations hydrauliques (art. 46), permettant aux communes sur le territoire desquelles coulent les cours d'eau utilisés de percevoir 1/6ème de celle-ci,
- la non-déductibilité des aides consenties par une entreprise à une autre qui ne seraient pas des aides à caractère commercial, dans le calcul de la valeur ajoutée des entreprises, afin de lutter contre certains montages optimisants (art. 17).

Voir note AMF sur www.amf.asso.fr - Ref. CW11418

DÉCHETS TEXTILES

Les textiles usagés sont collectés par des opérateurs privés, grâce à des bornes d'apport. Eco-TLC regroupe les professionnels de l'industrie et du commerce des textiles, afin de développer le recyclage des vêtements, linges de maison et chaussures.

Il verse aux collectivités des soutiens pour la communication auprès des habitants.

Depuis décembre 2010, 700 collectivités, représentant 21 237 communes et 35 752 000 habitants, ont demandé à passer une convention avec l'éco-organisme. 390 collectivités, pour 9 millions d'habitants, sont actuellement en contrat avec Eco-TLC ; elles recevront prochainement les montants correspondant à leur plan de communication 2011 et 2012.

En 2010, 55 collectivités ont été soutenues pour leur communication, soit un montant de plus de 200 000 €.

Eco-TLC recense également les points de collecte à la disposition des habitants ; 18 000 conteurs, dont 5 000 sur le domaine privé.

CONTACT Eco-TLC : <http://www.ecotlc.fr/>
Site grand public : <http://www.lafibredutri.fr/>

ACTUALISATION PANIER DU MAIRE

L'actualisation de l'indice de prix des dépenses communales pour le 4e trimestre 2011 est parue. Sur l'année 2011, l'indice enregistre une augmentation légèrement plus forte que les années précédentes, avec + 1,9 % en 2011, après + 1,5 % en 2010. Hors charges financières, l'indice est évalué à + 1,7 %. On constate donc que l'indice des prix affiche un niveau inférieur à celui de l'inflation.

Au 4e trimestre 2011, l'indice de prix des dépenses communales progresse de 0,6 % par rapport au 3e trimestre 2011, ce qui, par rapport aux deux évolutions observées précédemment (+ 0,3 % et + 0,4 %), représente une accélération.

Dans le même temps, l'inflation hors tabac enregistre également une hausse (+ 0,6 %) par rapport au 3e trimestre 2011. On note la hausse réduite du « prix » des charges de personnel (+ 2,3 % contre + 2,7 % en 2010), principale composante de l'indice, ce qui s'explique notamment par le gel du point d'indice de la fonction publique.

Voir www.amf.asso.fr - réf BW 8105

Antennes relais de téléphonie mobile

Les services de l'AMF ont rédigé une note à l'attention des maires pour les aider à répondre aux citoyens qui les sollicitent à l'occasion d'un projet d'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile. Elle s'organise autour de cinq points : le guide des relations entre opérateurs et communes, le principe de précaution, l'expertise sanitaire nationale et internationale, le suivi du « Grenelle des ondes », et le déploiement de la 4G.

www.amf.asso.fr - Réf : BW11395

Effectifs territoriaux

Les récentes controverses sur l'évolution des effectifs territoriaux ont amené les présidents de l'AMF, de l'ADF et de l'ARF à solliciter le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) pour un travail d'analyse et d'étude objective de ces effectifs.

Philippe Laurent, maire de Sceaux et président du CSFPT, a obtenu l'appui du ministère de la Fonction publique dans la constitution d'un groupe de travail qui devrait également comprendre le Centre national de la fonction publique territoriale et la Fédération nationale des centres de gestion.

Assainissement

Une note produite par la FNCCR et l'AMF permet de répondre aux principales questions qui se posent lors de l'institution de la participation forfaitaire pour raccordement à l'assainissement, venue remplacer la participation pour raccordement à l'égout, que la réforme de la fiscalité de l'aménagement a supprimée à compter de 2015.

Des modèles de délibérations sont également proposés.

Voir www.amf.asso.fr - Réf BW 11385



Cartoradio

L'Agence nationale des fréquences a lancé une nouvelle version de son site internet www.cartoradio.fr. Il permet de localiser les antennes relais de téléphonie mobile, les émetteurs de télévision ou de radio et de consulter les rapports de mesures de champs électromagnétiques réalisées par des laboratoires accrédités COFRAC. Ces données peuvent également être réutilisées par les communes pour les intégrer dans leur système d'information géographique.



Rencontre AMF – AdCF sur la mutualisation

Réunissant plus de 150 élus le 11 septembre dernier à l'AMF et en présence de Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, cette rencontre a été l'occasion de faire le point sur les enjeux et les conditions de réussite de la mutualisation des services entre les communes et leurs communautés. Le compte-

rendu des débats ainsi qu'un dossier sur les expériences présentées fera l'objet d'un hors-série de Maires de France d'octobre.



Congrès de l'ANDAM

Cette manifestation s'est déroulée cette année en Avignon, à l'initiative de l'Association des maires de Vaucluse. Rollon Mouchel-Blaisot, directeur général, représentant Jacques Pélissard, a remercié les directeurs pour leur implication dans la mise en place de la charte du réseau, adoptée par le Comité directeur de l'AMF. Ce document traduit dans son contenu la volonté, pour chacun de ses membres, de renforcer leurs relations sur la base des valeurs fondamentales qui font leur force : solidarité, confiance, respect mutuel, concertation. A l'occasion de ce congrès, un atelier de travail a permis de faire un large tour d'horizon sur l'organisation des salons régionaux et départementaux qui connaissent un essor important.



Rencontres France Argentine

Le conseil général des Pyrénées Atlantiques et la ville de Biarritz accueilleront les deuxièmes rencontres France-Argentine de la coopération décentralisée du 12 au 14 novembre prochain à Biarritz et Pau. Les collectivités intéressées peuvent s'inscrire sur : <http://rencontresfranceargentine.com/>



Territoria

L'Observatoire Territoria, en partenariat avec l'AMF, édite un ouvrage « 25 ans d'innovation dans les territoires ». Dédié aux acteurs de l'action territoriale, cet ouvrage présente une sélection de plus de 380 réalisations, lauréates du prix Territoria, devenues des bonnes pratiques de la gestion locale. A la manière d'un dictionnaire, il met en valeur 25 ans d'évaluation des politiques publiques locales. Paru aux éditions du secteur public au prix de 39 euros. **CONTACT** secretariat@territoria.asso.fr

LA VIE DU RÉSEAU

DÉSIGNATIONS

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (CPLRE) : Henry Féral, maire de Puycelsi – 81 ; Monique Ryo, adjointe au maire de Saint-Quentin – 02 ; Jean-Claude Frécon, conseiller municipal de Pouilly-lès-Feurs – 42 ; Nawel Rafik Elmriini, adjointe au maire de Strasbourg – 67 ; Michel Guégan, maire de La Chapelle-Caro – 56 (titulaires) Anne-Marie Nédelec, maire de Nogent – 52 ; Jean-Louis Testud, adjoint au maire de Suresnes – 92 ; Marie-Hélène Lopez-Jollivet, maire de Vernouillet – 78 ; Nathalie Berlu, adjointe au maire de Pantin – 93 ; Xavier Cadoret, maire de Saint-Gérard-du-Puy – 03 (suppléants)
Commission des statuts : Laurent Elghozi, adjoint au maire de Nanterre – 92 (titulaire) ; Murielle Fayolle, adjointe au maire de Fontenay-aux-Roses – 92 ; Christian Gatard, maire de Chambray-les-Tours – 37 (suppléants)

AGENDA DES AD

10 OCTOBRE

- Assemblée générale de l'association départementale des maires de l'Allier

12 OCTOBRE

- Assemblée générale de l'association départementale des maires de Seine-et-Marne

20 OCTOBRE

- Assemblée générale de l'association départementale des maires de Loire Atlantique
- Assemblée générale de l'association départementale des maires des Côtes d'Armor
- Assemblée générale de l'association départementale des maires de la Mayenne
- Assemblée générale de l'association départementale des maires du Morbihan

- Assemblée générale de l'association départementale des maires de la Creuse
- Assemblée générale de l'association départementale des maires de l'Oise *
- Assemblée générale de l'association départementale des maires de la Sarthe

21 OCTOBRE

- Assemblée générale de l'association départementale des maires du Tarn *

10 NOVEMBRE

- Assemblée générale de l'association départementale des maires de l'Ain
- Assemblée générale de l'association départementale des maires de la Marne

* En présence de Jacques Pélissard



DOSSIER

Maîtrise de l'énergie : les nouveaux outils

TERRITOIRES

Délocalisations : mythe ou réalité ?

INITIATIVES

ZA et environnement

JURIDIQUE

La vente de biens communaux

sur www.amf.asso.fr
 retrouvez toute l'information de l'AMF

53 000 abonnés par jour retrouvent toute l'actualité communale sur

MAIRE *info*

ABONNEMENT GRATUIT

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n° 294, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
 Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.
 Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Carine Collard - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli, Constance Roger. Avec le concours des services de l'AMF - Conception graphique CREAPRESS - Maquettiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements - Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0311G84411 - ISSN 1760-9712. Crédits photographiques : © Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1 © paris pao - Fotolia.com